DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 10 novembre 2026

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT – PRETOT - RICCI.

DOSSIER 44 :

AUTREY 2 – CHAMPLITTE du 08/11/2026 en Départemental 4 groupe A.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District (hors délai).

L'équipe de Champlitte ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) à CHAMPLITTE pour en porter le bénéfice à AUTREY 2, score : AUTREY 2= 3 ; CHAMPLITTE = 0.
Amende : 80€ à Champlitte

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 8 et 9 novembre 2026 :**

Non réception FMI dans les délais :

Vesoul Montmarin (Départemental 3)

Amende : 15€.

Le Secrétaire de séance,
François FIDON

La Présidente,
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.
Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

<u>RAPPEL</u> :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.